



En exercice : 58

Présents : 49

Votants : 54

Le neuf mars Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 3 mars 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

**Étaient Présents :**

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN  
COURBEVEILLE  
CRAON

CUILLÉ  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
SORIEUX Vanessa, titulaire  
VALLÉE Jean-Luc, suppléant  
TISON Hervé, titulaire  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
BÉZIER Florence, RADÉ Maurice, titulaires  
/  
de GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires  
HINCELIN Marie-Noëlle, DESHOMMES Catherine, titulaires  
/  
BASLÉ Jérôme, titulaire  
BERSON Christian, titulaire  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaétan, titulaire  
JULIOT Thierry, titulaire  
JUGÉ Joseph, DERVAL Séverine, titulaires  
BRÉHIN Colette, titulaire  
CHANCEREL Philippe, titulaire,  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFÈVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, LIVENAIIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires  
BARBÉ Béatrice, titulaire  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
BOURBON Aristide, titulaire  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
MADIOT Isabelle, suppléante

**Étaient excusés :** LEPICIER René-Marc (Congrier), VALLÉE Jacky (Chérancé), Laurence MANCEAU (Cossé le Vivien), Jean-Sébastien DOREAU (Cossé le Vivien), CHAZÉ Monique (Craon), BALOCHE Dorinne (Renazé), BEDOUET Gérard (St Saturnin du Limet), LANGOUËT Christophe (Cossé-le-Vivien).

**Étaient absents :** BANNIER Géraldine (Courbeveille), HAMARD Benoît (Craon), GOHIER Odile (Denazé),

**Membres titulaires ayant donné pouvoir :**

René-Marc LEPICIER a donné pouvoir à Hervé TISON  
Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Florence BÉZIER  
Monique CHAZÉ a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Laurence MANCEAU a donné pouvoir à Maurice RADÉ  
Dorinne BALOCHE a donné pouvoir à Patrick GAULTIER

**Secrétaire de Séance :** Élu Mme. Aurélie MAHIER, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET 2026-03/79 : FINANCES**

**Séance du : 9 mars 2026**

**OBJET 2026-03/79 : FINANCES**

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ZAE DU PAYS DE CRAON**

**Commentaires :** \* sortie de *Christophe LANGOUËT*

Christophe LANGOUËT qui ne prend pas part au vote.

Ce qui porte le nombre de présents à : **49** et le nombre de votants à : **54** par le jeu des pouvoirs

**M. Maxime CHAUVIN**, Vice-président en charge des Finances et de la Commande Publique, expose au Conseil communautaire qu'il est invité à approuver les comptes financiers uniques pour l'exercice 2025.

**Considérant :**

- Que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;
- Que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- Que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- Que la Communauté de Communes du Pays de Craon a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;
- Que, M. Christophe LANGOUËT, président a quitté la séance ;
- Le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

70050		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	6 609 697,52	7 297 095,52	13 906 793,04
	Recettes réalisées	4 925 546,43	5 248 488,21	10 174 034,64
	Restes à réaliser	-	-	-
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	6 609 697,52	7 308 061,06	13 917 758,58
	Dépenses réalisées	4 925 546,53	5 253 580,79	10 179 127,32
	Restes à réaliser	-	-	-
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 0,10	- 5 092,58	- 5 092,68
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)		10 965,54	10 965,54
Solde (investissement) ou résultat de clôture	Excédent/déficit (+/-)	- 0,10	5 872,96	5 872,86
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-	-	-
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 0,10	5 872,96	5 872,86

**Considérant la proposition de la Commission des Finances du 22 janvier 2026,**

**Après avis favorable du Bureau communautaire du 2 février 2026,**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :**

Présents : 49 (sortie de Christophe LANGOUËT)

Votants : 54 (sortie de Christophe LANGOUËT qui ne prend pas part au vote et par le jeu des pouvoirs)

**A L'UNANIMITÉ (54 votants)**

⇒ **VOTE** le compte financier unique 2025 du budget ZAE du Pays de Craon 70050 tel que présenté ci-dessus,

⇒ **PREND** acte des restes à réaliser.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 13 mars 2026*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,*



**Christophe LANGOUËT**

*La secrétaire de séance,*



**Aurélie MAHIER**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260313-DELIB20260379-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2026

Affichage : 19/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

